



Réunion voyage 3e Normandie/Grande Bretagne

publié le 04/01/2020 - mis à jour le 07/01/2020

Modalités administratives

Bonjour,

Vous êtes cordialement convié.e à une première réunion d'information qui se déroulera le lundi 13 janvier à partir de 17h45 dans le self du collège Maurice Bedel pour le séjour pédagogique en classe troisième vers la Normandie & l'Angleterre.

En espérant compter sur votre présence avec votre enfant.

Quel document d'identité ?

Je vous rappelle les modalités précisées dans le formulaire d'inscription pendant cette période du Brexit : si un accord de retrait est conclu et ratifié entre l'UE et le Royaume-Uni (ce qui n'est toujours pas le cas), les conditions seront jusqu'au 31 décembre 2020 au moins, les mêmes qu'actuellement c'est à dire que le voyageur devra être muni d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité. Aucun visa ne sera nécessaire.

TOUTEFOIS, si la Carte d'identité peut suffire et je vous invite vivement à consulter également sa date de validité pour ne pas être piégé par les délais de renouvellement.

Les services du Rectorat de l'académie de Poitiers recommandent vivement l'établissement d'un passeport pour plus de sérénité. Son coût est de 17 euros pour les personnes âgées de moins de 15 ans (42 euros pour les plus de 15 ans).

L'avantage d'établir un passeport aujourd'hui permettra à votre enfant de pouvoir voyager les années suivantes (voyage, personnel, voyage au lycée).

Important également, pour le parent signant les documents qui n'aurait pas le même nom que l'enfant, je vous recommande vivement une photocopie du livret de famille précisant votre lien. Il vaut mieux avoir tous les papiers en règle au moment du contrôle à la frontière britannique.

Comment faire une demande de passeport ?

Le dépôt d'une demande de passeport biométrique s'effectue uniquement sur rendez-vous.

Seules 15 mairies de la Vienne sont équipées de dispositifs de titres électroniques sécurisés comme le précise cet article de la Nouvelle République en cliquant [ici](#).

Du coup, c'est Châtelleraut ou Lençloître. La présence du demandeur de plus de 13 ans est obligatoire au dépôt et au retrait du dossier car une prise d'empreinte est nécessaire.



Quel est le délai à ce jour sur Châtelleraut ?

Sachez que si vous appelez aujourd'hui, votre rdv se fera fin mars pour un passeport. Il faut ajouter le délai de fabrication. Donc il est préférable de ne pas trop attendre.

Voilà pour ces quelques informations en attendant la réunion prévue lundi prochain.

Très cordialement,

Sébastien Lumia



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.